

*Titulaire de la carte d'Interne Résistant
(n° 2204.03387 établie le 14-10-52)*

Annexe n° 3

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

**CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.**

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : *Cariou ex-Fine Goasquen*
 PRÉNOMS : *Jeane Marie*
 Pseudos :
 Date et lieu de naissance : *18 Juin 1901 Brest*

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le *15 DEC 1952*
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le *15 DEC 1952*
 { ~~rejet~~ }

*carte n° 002994
18 DEC 1952*

OFFICE DÉPARTEMENTAL de

FINISTÈRE

6061
 RRF
 Catégorie
 Intermédiaire

No

OFFICE NATIONAL.

6061

CERTIFICAT D'APPARTENANCE A LA
RESISTANCE INTERIEURE FRANCAISE

REFERENCE :

Décret n° 47.1956 du 9 Septembre 1947.
J.O. du 9 Octobre 1947.
L.M. n° 434 CAB/CIV/CC. - I.M. n° 449 CAB/CIV/CC.

Nom : GOASGUEN Prénoms : Jeanne
née le 18.6.1901 à BREST (Finistère)
appartient à l'Organisation de Résistance :
"ISOLEE"

Homologué au titre de la R.I.F.

Les service accomplis dans la Résistance comptent :
du Jun 1940 au 29.3. 1944
arrêté le 28.4.1942
rapatrié le 29.3.1944

Le grade fictif attribué à l'intéressé par la Commission nationale en vue de la liquidation de ses droits est celui de
CAPORAL

Paris, le 7.7.1948

Le Général de la Division PREAUD,



Certifié conforme à l'original
apparu et rendu
BREST le 13 OCT. 1948
Adjoint Maire Délégué

Jacques Languy

6061

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de
FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): *Goasgues* *mîe* *Carion*
 PRÉNOMS (2): *jeanne* *Marie* *née le 18/6/1901*
 Pseudos (3):
 Situation de famille: *mariee* *5 enfants* *a Brest*
 Profession :
 Nationalité :
 Adresse actuelle: *rus* *F Bugeaud* *Brest*

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):
/

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:
nomm[e] au titre de la R.I.F.
au grade de caporal. commission nationale
7. 7. 1945

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):
menagee

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):
/

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

CDJR
19 JAN 1951
31 JAN 1952

Décorations avec référence (J. O du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus,
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

organisation spéciale Juin 1940.

Francs-tireurs et partisans français FTPF

responsable régionale A. O. FTPF

internée à Neuve pour faits de Résistance
27 avril 1942 à 27 Jan 1944

ci-joint

certificat appartenance RIF

Modèle A

attestations mariage - divorce

acte de naissance

1 photographie

CERTIFIÉ EXACT :

A. BOUT, le 20 Jan 1950

Signature :

J. Goargues

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE
(Réunion du 15 DEC 1952)

Dossier n° 6061

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance
présentée par
M^{me} GOASQUEN, née Carou Jeanne - Marie
née le 18 Juin 1901. à Brest.
demeurant 10 Rue Bayeaud - Brest.

Un certificat d'affirmation régulière, joint
au dossier atteste que M^{me} Goasquen a servi dans
le R.I.F. de Juin 1940 au 29 Mars 1944.

Interne à Rennes, du 28 Avril 1942. au
29 Mars 1944, date de son rapatriement.

Remplit les conditions au titre du J. A. 4.

Avis favorable. (A. 1°)

Circulaire de la Carte d'ancien Résistant

n° 2904 02887 du 14/10/52

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

signature d'un membre
de la Commission,

QUIMPER, le 15 DEC 1952
signature du
Secrétaire de la Commission,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME DE LA CARTE OFFICIELLE
D'INTERNEE RESISTANTE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2204.02387

CARTE D'INTERNE RESISTANT

Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

6061

TITULAIRE : GOASGUEN née CARIOU, Jeanne-Marie
Née le 18 Juin 1901 à Brest (Finistère)
Domicile : 10. rue Bugeaud
BREST (Finistère)
Internée du 28 Avril 1942 au 29 Mars 1944
Carte établie le 14 Octobre 1952

Photographie de l'intéressée
avec un cachet à sec qui dit :
Ministère des Anciens Combat-
tants et Victimes de la Guerre.

Le Directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Recherches
P.O. Le Chef du Bureau des Déportés
signature : illisible

La Titulaire

signature : Cariou-Goasguen

Dossier instruit par la Direction Interdépartementale des Anciens Combat-
tants et Victimes de la Guerre de : R E N N E S

Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.

BREST le 6 NOV 1952
L'Adjoint Maire Délégué



Forces Françaises Intérieures

Arrondissement F.F.I. de BREST

BREST le 20 Septembre 1952

A T T E S T A T I O N

6061 9010

Le Lieutenant-Colonel en retraite FAUCHER, ex-Chef des F.F.I. de l'Arrondissement de BREST - Commandeur de la Légion d'Honneur, certifie les services F.F.I. indiqués ci-après effectués par Madame GOASGUEN Jeanne, née le 18 Juin 1901 et domiciliée 10 Rue Bugeaud à BREST; les dits services F.F.I. font suite aux services déjà faits dans la R.I.F.

Elle est entrée dans la Compagnie F.F.I. de BREST-OUEST le 30 Mars 1944 (avant ayant été internée; sortie de prison le 28 Mars 1944) et a été inscrite sur les contrôles de l'unité en qualité d'Infirmière. Cette Compagnie faisait partie du Groupement F.F.I. de l'Arrondissement de BREST placé sous mon Commandement.

Avec cette Unité elle a participé, depuis sa date d'incorporation, aux actions clandestines prescrites; puis au moment de l'arrivée des Forces U.S.A. aux approches de BREST, elle a pris le maquis le 7 Aout 1944 à KERGROADES dans la région de BRELES (Finistère) et a pris part activement dès ce jour aux opérations militaires de libération de la Poche de BREST, jusqu'au 18 Septembre 1944 inclus (date de la reddition de BREST). A la dissolution de son Unité le 1^{er} Octobre 1944 elle a été libérée.

J'atteste sur l'honneur les faits de résistance relatés ci-dessus.

Le Lieutenant-Colonel FAUCHER



Handwritten signature in red ink.

Vu pour légalisation de la signature
de M. *[Signature]*
apposée le 22 SEPT 1952
A Brest, le

P. le Maire de Brest
L'Adjoint délégué

Handwritten signature in blue ink.



COPIE D'UNE ATTESTATION D'ACTIVITE DE RESISTANCE

6061

A T T E S T A T I O N

Je soussigné Auguste HAVÉZ, demeurant 69. Boulevard de Stalingrad à VITRY-sur-SEINE; Chevalier de la Légion d'Honneur au titre Militaire de la Résistance, Croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945, Croix de guerre Tchécoslovaque, atteste sur l'honneur, qu'ayant organisé et dirigé la résistance dans les 10 départements de l'Ouest, de juin 1940 à Avril 1941, j'ai reçu le plus entier concours de Madame Jeanne GOSGUEN demeurant à l'époque Cité Kerigonan à BREST.

Le ^{11^{ème}} 1940 sur son ordre elle resta à Brest pour organiser le travail contre les allemands.

J'atteste qu'en particulier, Madame GOSGUEN a pris une part active, à l'approche des allemands en Juin 1940, dans l'organisation que devait mener le sabotage de l'outillage et des machines de l'Arsenal et que par ailleurs, son influence fut grande sur les femmes qui, sans crainte de la répression, déchiraient les affiches annonçant la désignation d'un gouverneur de la Bretagne tendant à favoriser le mouvement de trahison des chefs autonomistes bretons.

Fait pour avoir et valoir ce que de droit.

À Vitry sur Seine, le 9 Mars 1951

Signé : HAVÉZ

Vu pour certification de la signature de Mr. Havez
le 10 Mars 1951 - Le Commissaire de Police

Il y a un cachet qui dit : Préfecture de Police. VITRY (Seine)

Certifié conforme à l'original

apparu et rendu.

BREST le 20 MARS 1951

Adjoint Maire Délégué



FRONT NATIONAL DE LUTTE POUR LA LIBERATION & L'INDEPENDANCE
DE LA FRANCE
19. rue Saint-Georges - Paris 9ème.

Réf : 12436

ATTESTATION

Le Secrétariat National du Front National (Mouvement homologué par décision ministérielle) certifie sur l'honneur en la personne de son Liquidateur national, que :

Madame GOASGUEN Jeanne
Née le 18.6.1901 Brest
demeurant 10. rue Bugeaud - Brest (Finistère)

Homologué F.I.F. au titre Isolé, par erreur, était
membre du Front National, le 7.7.1948
au grade de CAPORAL
services reconnus du -juin 1940 au 29.3.1944.

~~*****~~

Confection et diffusion de journaux clandestins FN & FTP.
Dépôt de tracts. Hébergement de patriotes traqués par la
Gestapo.

Arrêtée pour avoir organisé une manifestation des femmes
patriotes de Brest protestant contre le mauvais ravitai-
llement. Elle avait rédigé elle-même les tracts appelant
à cette manifestation. Le 28.4.1942 par la police française.

A été internée à RENNES. Libérée le : Mars 1944
Reprit le combat dans les rangs des FFI (maquis de Brélez, Finistère)

En foi de quoi nous délivrons la présente attestation pour
faire et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 19 AOUT 1951
Pour le Secrétariat National,
Le Liquidateur national :
signature : Mugnier
Marcel MUGNIER

Il y a un cachet qui dit : FRONT NATIONAL Secrétariat National.
rue Saint-Georges. PARIS 9ème.

Certifié conforme à l'original

apparu et rendu

BREST le 20 AOUT 1951

L'Adjoint Maire Délégué



Mugnier

6061

A DETACHER

Carion

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la Palestine, à QUIMPER accompagné d'une autre photo d'identité pour établir le ~~sergent~~ de la carte du combattant à laquelle vous donnez droit de plus, votre titre de combattant volontaire de la Résistance

Mme. *Jeanne GOASGUEN* née Carion
demeurant à *Pörest (Finistère) 10. rue Bugeand*

172 JANV 1953

déclare avoir reçu la carte n° *002994*

de Combattant Volontaire de la Résistance

qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949.

31 DEC 1952

A *Pörest* le 31 Decembre 1952

(signature)

*J. Carion
Goasgues*

OFFICE DEPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES de GUERRE

-:~::~-:~::~-:~::~-

MINISTERE
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de la GUERRE

-:~::~-:~::~-:~::~-

EXTRAIT de la DECISION N° *A*

LE PREFET du FINISTERE, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 Mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

VU l'arrêté en date du *20 NOV 1952* du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DE C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....
NOM

: M

Barion, femme Joasque

Prénoms

:

Jeanne Marie

Adresse

:

10 Rue Bayeand Brest

.....
Fait à QUIMPER, le *15 DEC 1952*

LE PREFET :

Pour extrait certifié conforme;
LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

Signé : J. LAPORTE

AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel, inscrit sous le nom de sa mère, n'est *légalement reconnu* par celle-ci qu'après une déclaration faite soit à la Mairie, soit par devant le Notaire.

Il peut être *légitimé* par le mariage subséquent de ses père et mère lorsque ceux-ci l'auront *légalement reconnu* avant leur mariage ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration du mariage.

La reconnaissance d'un enfant naturel peut se faire en *toute mairie*, quel que soit le lieu de naissance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BREST (Finistère)

BULLETIN DE NAISSANCE

Nom : Carion
Prénoms : Jeanne Marie
née à BREST le 18 juin 1901
Fille de Yves Marie Carion
et de Marie Françoise Calvez, son épouse

6061

Pour extrait certifié conforme aux indications du registre.

Brest, le 20 MARS 1951

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

*marisé à Brest
le 17 mai 1921
à Jean Louis
Goarquen.*



Jeanis Lormy

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

D. R.
21 MAI 1951

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Brest

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 6061

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M Carion Jeanne Marie
née le 18 juin 1901 à Brest

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

Casier Judiciaire de BREST

Bulletin N° 2 - NEANT

À BREST, le

28 MAI 1951

Vu Le Procureur
de la République

Pour extrait conforme
Le Greffier en Chef,



N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

COPIE DU CERTIFICAT MODELE A.

6061

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

Direction Départementale
du Finistère

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MODELE A.

CERTIFICAT

N° 29 - 743

Le Directeur Départemental du Finistère, certifie,
d'après les documents que possède son service, que
Mme. GCASGUEN Jeanne, née le 18.6.1901 à BREST, a été
internée politique à RENNES du 28.4.1942 au 29.3.1944.

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que
de droit.

QUIMPER, le 3 MARS 1948

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

signé ; Riveal

Nom et adresse de
l'intéressée :

Mme. GCASGUEN Jeanne
8. Cité Kerigenan
BREST

Il y a un cachet qui dit : MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES
DE GUERRE. Direction Départementale du Finistère.

Certifié conforme à l'original
apparu et rendu.

BREST le AVR 1950
L'Adjoint Maire Délégué

Riveal


COPIE DU RECIPISSE DE DEMANDE DE CARTE D'INTERNEE RESISTANTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

6061

Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

RENNES le 25/1/1951

Direction Interdépartementale
d'Ille et Vilaine

Madame Jeanne GOASGUEN
10. rue Bugeaud
BREST

1684

Madame

J'ai l'honneur d'accuser réception de la
demande d'attribution du titre de

INTERNEE RESISTANT
que vous m'avez adressée vous concernant.

La décision sera prise dès que possible puis
portée à votre connaissance sans que vous ayez besoin
d'adresser aucune nouvelle demande à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations dis-
tinguées.

Pour le Délégué Principal
et par délégation.
LE CHEF DE SECTION.

signé : illisible

Certifié conforme à l'original

le 26 MARS 1951

BREST
L'Adjoint Maire Délégué



OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS
VIC

COPIE du CERTIFICAT D'APPARTENANCE A LA R.I.F.

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

Secrétariat d'Etat
AUX FORCES ARMÉES, GUERRE

Direction du Personnel
Militaire de l'Armée de
Terre

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
A LA RESISTANCE
INTERIEURE FRANÇAISE
(Exemplaire original)

Bureau F.F.C.I;
n° 3757

Référence :
Décret n° 47.1956 du 9 septembre 1947.
J.O. du 9 octobre 1947.
I.M. n° 437 GAB/CIV/CC.- I.M. n° 449 CAB/CIV/CC.

Nom: GOASGUEN Prénoms : Jeanne
née le 18.6.1901 à BREST (Finistère)

Appartient à l'Organisation de Résistance: ISOLEE

Les services accomplis dans la Résistance comptent :
du Juin 1940 au 29. 3. 1944.
arrêté le 28.4.1942
rapatriée le 29. 3. 1944.

Le grade fictif attribué à l'intéressée par la Commission nationale en vue de la liquidation de ses droits est celui de Caporal.

Paris, le 7.7.1948

Pour le Secrétaire d'Etat aux Forces armées
et par délégation.

Le Général de Division PREAUD,
Directeur.

Le Lt.-Colonel LE BELIN de DICNNE
Chef du Bureau F.F.C.I. et R.I.F.

Il y a un cachet en noir qui dit : Ministère des Forces Armées. REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Homologué antérieurement à la R.I.F.

Certificat original

BREST le 12 AVR 1950
L'Adjoint Maire Délégué.

[Signature]



PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DÉPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 6061

(Réunion du _____)

M^r *Goas* *Gué* *née Carion* - pseudo :
Jeanne Marie
né le *18 juin 1901* à *Brest*
demeurant *10 rue Begeard à Saint. Brest*

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	()
du <i>juin 1940</i>	au <i>29.3.1944</i>	<i>Rif. locale</i>)
du	au	()
du	au	()

A QUIMPER, le

Signature d'un
Membre de la Commission,

Signature du
Secrétaire de la Commission,

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

-:-:-:-:-:-:-:-

Détermination du temps de service
dans la Résistance

COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

AVIS du PREFET

Dossier N° 6061

LE PREFET, Président de l'Office départemental
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du FINISTERE

VU le dossier - Sur la demande
de M^{me} *Goasquey née Carine* Pseudo :
né le *Jean Marie*
18 juin 1901 à *Brest*
demeurant à *Brest - 10 rue Bugeaud*.

Après avis de la Commission départementale
des Combattants Volontaires de la Résistance,

EST D'AVIS :

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps
de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

Périodes du		au	
	du		au
	du		au
soit au total :	an	mois	jours

A QUIMPER, le

Pour le PREFET :

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.;